

Le cadre législatif impose, d'ici 2025, le recyclage de 65% des emballages de tous types et des déchets alimentaires. Sur un territoire aussi dense et peuplé que celui du Syctom avec 5,8 millions d'habitants et 21 000 hab/km², c'est un véritable défi à relever. De plus, la reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII va diminuer fortement la capacité de traitement des déchets. Et en même temps, le volume des déchets augmente et les performances de tri sont aujourd'hui insuffisantes : trop de matières recyclables sont jetées dans les ordures ménagères alors que la moitié pourrait être valorisée.

Le Syctom n'est pas le seul acteur qui puisse agir pour mieux trier et recycler les déchets. Les solutions sont à construire avec toutes les parties prenantes du territoire : élus des collectivités, producteurs de déchets ménagers, organismes de traitement, associations et habitants.

Édito
du Président
Jacques GAUTIER



Les objectifs qualitatifs et quantitatifs ambitieux de la loi de transition énergétique et de la feuille de route pour l'économie circulaire, la transcription attendue en droit français du paquet économie circulaire et le plan régional de prévention et de réduction des déchets en cours d'élaboration sont autant de textes qui nous obligent et représentent un défi pour l'avenir.

Défi que nous devons relever ensemble pour réduire le volume des déchets sur un territoire dense avec une population en augmentation constante. Il nous faut accroître les captations à la source, intensifier toutes les formes de tri et, in fine, orienter les déchets ailleurs qu'en incinération ou enfouissement.

Soutenus par le Préfet de Région, nous avons pris l'initiative au sein du Syctom d'impulser un travail de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire pour poser un plan d'actions partagé. Ces axes stratégiques orienteront durablement notre feuille de route et celle de nos partenaires pour une meilleure prévention et gestion des déchets. Nous avons un objectif de concrétisation, pour réussir collectivement à réduire les déchets sur le territoire. L'enjeu mérite cette mobilisation que nous avons impulsée.

La construction du plan d'actions



Chiffres clés

4 journées de co-construction

341 items récoltés ordonnancés en 9 thèmes et sous-thèmes incontournables

30 heures d'échanges

203 préconisations classées en 12 axes et sous-axes

187 participants

35 actions déclinées en sous-actions plus concrètes et opérationnelles

LA MÉTHODE PAT-MIROIR ©

Cette méthode repose sur une approche participative conçue pour penser et agir ensemble dans la complexité en prenant en compte l'ensemble des points de vue des diverses parties prenantes. L'expression des inquiétudes, des attentes a construit une représentation commune des difficultés comme des moyens à mettre en œuvre pour répondre à la finalité. C'est ainsi qu'ont été co-élaborés les axes du plan d'actions.

Le grand défi



Ensemble, relever le défi

7 axes 35 actions

Après un semestre de travail collectif, le Grand défi initié par le Syctom et rassemblant les différentes catégories d'acteurs concernés par la gestion des déchets du territoire – EPT, communes, Région, associations, représentants de producteurs ménagers ou de gros producteurs, acteurs du traitement – a achevé ses travaux.

Le Grand défi retient donc 35 actions qui seront engagées et mises en œuvre suivant 7 axes.

Ces actions, d'ampleur et de portée diverses, relèvent parfois de mesures très concrètes ou de véritables orientations politiques qui se traduiront dans des documents de planification. Cette diversité traduit parfaitement l'originalité d'une démarche rassemblant des parties prenantes hétérogènes mais mues par un même objectif : porter ensemble la cause de la prévention et de la gestion des déchets.

Légende :

Très court terme (TCT) :
avant rentrée septembre 2019
Court terme (CT) : d'ici fin 2019
Moyen terme (MT) : 2020-2021
Long terme (LT) : 2025

			PILOTE	DÉLAI			PILOTE	DÉLAI	
1	ÉDUCER, INFORMER ET FORMER DANS LA PROXIMITÉ Le changement des comportements doit être impulsé par les jeunes générations qu'il s'agit de sensibiliser aux bonnes pratiques, dans un partenariat nourri avec le milieu scolaire, périscolaire voire universitaire. L'évolution des comportements passe aussi par une formation des relais de proximité, notamment dans l'habitat collectif. À cette fin, le Grand défi prévoit un déploiement sans précédent du réseau d'éco-animateurs et d'ambassadeurs du tri, ainsi que leur formation.	1.1	Développer l'information des jeunes sur la prévention des déchets : • dans le monde scolaire : écoles, collèges et lycées, avec le concours des académies • dans le périscolaire : missions locales, centres de loisirs, avec le concours des communes...	Syctom EPT	MT	1.5	Développer l'information et la formation des personnes concernées par la gestion des déchets : gardiens d'immeubles, agents de terrain, prestataires de sortie de bacs, syndicats de copropriétés	EPT Syctom	MT
		1.2	Développer et former le réseau d'éco-animateurs et d'ambassadeurs du tri avec un objectif de : • 300 en 2021 (soit environ 1 pour 20 000 habitants) • 600 en 2025 (soit environ 1 pour 10 000 habitants)	Syctom EPT	MT LT	1.6	Développer des formations à destination des bailleurs sociaux et privés, syndicats de copropriété	Syctom & Partenaires	MT
		1.3	Développer la connaissance de la réalité des modes de traitement via les visites de sites (visites physiques et visites en réalité augmentée)	Syctom	CT	1.7	Proposer des interventions dans les formations post-bac en Développement Durable /Environnement... pour présenter la prévention et la hiérarchie des modes de traitement des déchets	Syctom	MT
		1.4	Expérimenter des actions pilotes avec des experts du comportement sur des thèmes croisés (santé, climat, alimentation...) avec des établissements volontaires et un programme évolutif école/collège/lycée	Syctom EPT	MT	1.8	Développer des modules de formation sur la prévention et la gestion exemplaire des déchets	Syctom	MT
2	AGIR DE MANIÈRE CONCERTÉE ET COORDONNÉE SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM Isolément, aucun acteur institutionnel ne peut mener une politique cohérente permettant d'atteindre des objectifs réels de prévention et de recyclage. La mise en place d'une politique concertée doit passer par une coordination des compétences prévention, collecte et traitement, et par des contrats d'objectifs et d'actions entre le Syctom et ses adhérents. Le soutien opérationnel du Syctom aux collectivités, la mise en place de diagnostics pour engager la mise en œuvre de la collecte séparative des déchets alimentaires, l'inscription de prescriptions dans les documents d'urbanisme seront autant d'actions concrètes ou normatives traduisant cette volonté politique partagée.	2.1	Définir un schéma opérationnel de coordination de la compétence prévention, collecte et traitement via : • une adaptation de la gouvernance du Syctom pour le pilotage de la compétence coordination collecte, déchèteries... • la précision du périmètre du service public dans le règlement de collecte	Syctom EPT	CT, MT Selon renouvellement contrats	2.5	Proposer aux collectivités de créer un atelier municipal ou un espace de recyclerie en capitalisant sur les dispositifs de valorisation des compétences des agents	EPT	MT
		2.2	Élaborer des contrats d'objectifs et d'actions signés entre le Syctom et ses adhérents sur la prévention, la collecte et le traitement, qui incluront : • les objectifs partagés, réalistes et atteignables d'ici 2025 ainsi que les changements de comportement recherchés • les modalités de communication à entreprendre territoire par territoire • l'obligation du règlement de collecte dans les EPT et la nature des sanctions en cas de non-respect • l'harmonisation de la couleur des bacs • le partage des résultats d'expérimentation et d'enquêtes • un taux de soutien du réemploi par tonne collectée • les mesures d'impact prévues	Syctom EPT	MT	2.6	Accompagner la collecte et le traitement des déchets alimentaires et biodéchets : • auditer et faire un diagnostic partagé sur les collectes (modes), conteneurisation, traitement et points de transfert • définir les objectifs à atteindre pour les ménages et pour les assimilés • réécrire les marchés de collecte • développer les solutions locales de traitement	Syctom EPT	CT
		2.3	Développer les réseaux d'échanges entre EPT notamment pour la mise à disposition d'informations techniques (ex : évolution de la recyclabilité matière...)	Syctom	CT	2.8	Encourager et accompagner les territoires en soutenant les initiatives favorisant la prévention des déchets et l'amélioration des collectes sélectives (plan d'accompagnement...)	Syctom	TCT
		2.4	Développer la commande publique responsable : rédaction du cahier des charges, prise en compte de critères responsables (écoconception, prévention...)	Syctom	CT	2.8	Développer la commande publique responsable : rédaction du cahier des charges, prise en compte de critères responsables (écoconception, prévention...)	EPT Syctom	MT/LT
3	COMMUNIQUER La communication déployée doit être à la hauteur des enjeux. Sans redondance avec les campagnes nationales, la communication devra accompagner les habitants du territoire dans leur geste de tri et dans les solutions de proximité qui s'offrent à eux.	3.1	Inscrire dans les PLUi et pour les nouvelles constructions : • des prescriptions garantissant des emplacements suffisants pour les locaux propreté • la mention de locaux en pieds d'immeubles pour le réemploi, la réparation... • la formalisation d'un maillage territorial des Points d'Apport Volontaire	EPT Syctom	LT au fil des révisions PLUi	2.9	Développer le lien auprès des élus et agents entre la mise en œuvre des ODD (11 & 13), les démarches d'Agenda 21 et la prévention et gestion des déchets (dans le cadre d'une politique RSE dans chaque collectivité)	Syctom	MT
		3.1	Mettre en place une campagne de communication pragmatique, pédagogique et positive sur l'extension des consignes de tri et le devenir des matériaux	Syctom EPT	MT	3.4	Développer une information financière sur le coût de la collecte et du traitement de chaque catégorie de déchets en intégrant une monétarisation de l'impact environnemental	Syctom EPT	MT
		3.2	Utiliser les réseaux sociaux, les relations presse et les médias pour diffuser : • les initiatives locales • les exemples d'engagements citoyens • les modes de prévention et de traitement des déchets • les évolutions d'étiquetage	Syctom	CT	3.5	Mettre en place une communication de proximité par quartier sur les lieux existants : déchèteries, ressourceries, ateliers de réparations...	EPT Syctom	CT
4	INNOVER, MOBILISER ET ACCOMPAGNER DANS LES TERRITOIRES L'expérimentation et l'innovation doivent permettre de faire émerger ou de convaincre de la possible généralisation des bonnes pratiques. Cette approche pourra être retenue également en matière de fiscalité pour l'habitant, afin de faire progresser la tarification incitative.	3.3	Développer des outils de communication adaptés aux commerçants et artisans	Syctom EPT	MT	3.7	Communiquer sur le suivi des tonnages et des lieux de collecte	EPT Syctom	CT
		4.1	Développer des partenariats avec : • les réseaux de proximité : publics relais, « éco-voisin », share voisins, « familles zéro-déchet »... • les acteurs institutionnels : CCI, CMA, Union sociale de l'habitat, bailleurs sociaux... • les fédérations professionnelles : fédération des syndicats, sociétés de nettoyage, clubs d'entrepreneurs • les syndicats professionnels : restauration, commerçants, organisations patronales • les organismes proposant des formations spécialisées dans le développement durable	Syctom	MT	5.2	Décerner chaque année le prix du « pire objet emballé » (pire emballage ou suremballage)	Syctom & Partenaires	MT
		4.2	Avancer dans la mise en place de la tarification incitative par : • la création d'un schéma de mise en œuvre de la tarification incitative dans le cadre des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) • une expérimentation sur 10% du territoire du Syctom en commençant par les zones les moins denses	Syctom	MT	4.3	Soutenir les initiatives favorisant la collecte et le geste de tri et les évaluer (ex : espace réemploi dans les déchèteries...)	Syctom	CT
5	DÉVELOPPER LES PARTENARIATS Au-delà des collectivités, de nombreux acteurs agissent ou peuvent agir ou être impliqués en faveur de la prévention et du tri des déchets ménagers : acteurs de proximité, syndicats professionnels ou fédérations, organismes de formation, réseaux de citoyens.	4.3	Proposer aux entreprises que la réduction des déchets devienne : • un axe de leur politique RSE • un levier de la commande responsable	EPT Syctom	MT	4.4	Proposer aux entreprises que la réduction des déchets devienne : • un axe de leur politique RSE • un levier de la commande responsable	Syctom & Partenaires	MT
		5.1	Développer des partenariats recherche-action via : • un projet de recherche action avec un laboratoire des sciences cognitives et comportementales (indicateurs de suivi...) • des expérimentations s'appuyant sur la recherche cognitive et comportementale	Syctom	MT	5.2	Développer des partenariats recherche-action via : • un projet de recherche action avec un laboratoire des sciences cognitives et comportementales (indicateurs de suivi...) • des expérimentations s'appuyant sur la recherche cognitive et comportementale	Syctom	TCT MT
6	MODIFIER LE CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE Les parties prenantes du Grand défi reconnaissent l'importance d'évolutions normatives et politiques aux échelons régional, national, européen et international. Le Syctom portera ces actions de plaidoyer seul ou avec ses partenaires.	6.1	Mener des actions de plaidoyer au niveau européen et international pour : • porter notre vision de la prévention et la gestion des déchets • lier la prévention et la gestion des déchets à la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU	Syctom	CT	6.3	Proposer à la Région qu'elle développe une reconnaissance des initiatives ou structures qui œuvrent sur la baisse des déchets et que ces dernières puissent la rendre visible et s'en prévaloir	Région IDF Syctom Ademe	MT
		6.2	Mener des actions de plaidoyer au niveau national pour : • modifier la gouvernance des éco-organismes • créer une autorité de contrôle • modifier les étiquetages : DEEE (cf. UE), faire figurer les consignes de tri (couleur), simplifier les différents logos liés au tri... • organiser le financement de la prévention (État, collectivités locales...) • faire figurer les déchets à l'ordre du jour des Assemblées générales de copropriété, à l'instar des dispositions en matière d'énergie • flécher 100 % de la TGAP pour la prévention et la gestion des déchets • définir le financement des activités de réemploi associatif (création d'un fonds pour le réemploi solidaire, utilisation de la REP...) • transcrire rapidement en droit français la directive européenne et qu'y soit précisé le périmètre des déchets entre ménages/ municipaux/ assimilés... • lier la prévention et la gestion des déchets à la mise en œuvre des 17 Objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU • contrôler les obligations de tri et de flux et mettre en place des sanctions dissuasives	Syctom	TCT				
7	METTRE EN ŒUVRE, SUIVRE ET ÉVALUER LE PLAN D'ACTION Pour apprécier et évaluer le défi relevé, des indicateurs devront être mis en place et partagés avec l'ensemble des parties prenantes : le Grand défi n'est pas une fin en soi mais une impulsion, un commencement.	7.1	Activer la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) • y inviter les parties prenantes notamment associatives du plan d'actions • en faire l'instance de suivi du plan et des objectifs fixés (harmonisation des pratiques...)	Syctom	CT	7.2	Pour chaque action, que soient définis des indicateurs : • généralistes : nombre de dépôts sauvages, points d'apports volontaires, collecte en porte-à-porte, animations de quartiers, nombre de structures de réemploi ou de réparation... • financiers : coûts, capacités ou limites des usagers à financer la prévention et la gestion des déchets • comportementaux	Syctom	Selon temporalité de mise en œuvre des actions